

Une seule chose ne va pas: l'arrogance du gouvernement si manifeste dans sa façon d'agir. Les gens n'ont qu'un seul moyen de réagir contre ce genre d'arrogance. L'unique appel est l'appel décisif au peuple. Si le ministre venant de la Saskatchewan veut être utile, il devrait en convaincre ses autres collègues du cabinet. En son nom, je prie instamment ses collègues du cabinet de lui faciliter le respect de la loi. Le ministre vient de la Saskatchewan. Il ne peut se rendre au désir des agriculteurs de la Saskatchewan à cause du premier ministre et du reste du cabinet.

Que pouvons-nous faire dans une telle situation? Il ne nous reste qu'à en appeler au premier ministre dans nos discours à la Chambre. J'éprouve une vive inquiétude. Je suis désolé pour le ministre. Le ministre de l'Agriculture (M. Olson) est présent. Lui aussi je le sais très inquiet. Que puis-je faire sinon dire au premier ministre qu'il n'est pas encore dictateur. La loi est la loi, juste ciel, et il doit s'y conformer.

Des voix: Bravo!

• (5.50 p.m.)

M. Korchinski: Comment le premier ministre (M. Trudeau) peut-il désobéir à la loi? Il le peut simplement parce que ses partisans sont plus nombreux que les membres de l'opposition. Mais pourquoi supposer que les ministériels voteront tous en faveur de la mesure? Sont-ils tous des béni-oui-oui?

Une voix: Qu'est-ce que c'est des béni-oui-oui?

M. Woolliams: Des marionnettes.

Une voix: Dont le premier ministre tient les fils.

M. Korchinski: Depuis quand le cabinet a-t-il le droit de supposer que chaque membre du parti ministériel l'appuiera? Je rappelle à Votre Honneur qu'il a fallu tenir une élection à cause du vote d'un député qui a changé d'avis au sujet d'une question. L'incident est entré dans l'histoire canadienne. Pourquoi devrions-nous penser qu'ils sont des imbéciles ou des béni-oui-oui? Sont-ils l'un ou l'autre? Ils ne sont rien dès qu'ils s'éloignent de la Chambre, comme le premier ministre le leur a dit un jour. Nous sommes d'accord là-dessus.

Le Parlement actuel compte 26 ministres, mais le ministre de l'Agriculture ne peut pas faire ce qu'il veut, parce qu'un César tout-puissant n'est pas du même avis. Rien ne me convaincra que même le cabinet ait le droit de faire fi de la loi. J'ai soulevé la question au début de septembre; on a haussé les épaules. Je ne crois pas qu'on ait manqué d'égards envers moi. A mon avis, la question a beaucoup d'importance. Elle en avait alors et il m'était tout à fait indifférent qu'on s'en occupât tout de suite ou près d'un mois plus tard. La question est importante, beaucoup plus importante que les 60 millions dus aux producteurs de l'Ouest et, pourtant, nous avons grand besoin de cet argent. A quoi cela me sert-il de voter dans un sens ou dans un autre sur une mesure quelconque, si l'observation de la loi est laissée au caprice des gouvernements? On a accusé le premier ministre d'être un dictateur.

Une voix: Qui?

M. Korchinski: Ce n'est pas si simple que cela. Mais maintenant nous en avons une preuve concluante. Les députés de l'Ouest étant moins nombreux, on n'a aucun égard pour nous. Le ministre de l'Agriculture se contente de sourire. Si je faisais partie du cabinet, si j'étais le ministre chargé de la Commission du blé sachant que la loi existe, je me sentirais obligé d'effectuer ce paiement. Et puis après? J'entends les députés d'en face me dire qu'ils ne sont pas obligés de faire ce paiement. Moi, je propose au ministre de payer les 60 millions de dollars de l'année dernière et nous en oublierons l'intérêt. Nous oublierons les deux mois qui ont suivi. A partir de là, si le ministre tient à stabiliser les revenus agricoles, qu'il nous propose un programme. Je crois qu'il est homme raisonnable. J'ai eu une fois affaire à lui. Il tient à procéder de cette façon, je crois.

M. Haidasz: Pourquoi le critiquer alors?

M. Korchinski: J'aimerais vous voir membre du cabinet vous aussi. Vous aussi vous êtes raisonnable, je crois. Vous devriez faire partie du cabinet.

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député voudrait-il adresser ses remarques à la présidence. Son «vous» n'est peut-être qu'une tournure oratoire, mais il devrait normalement s'adresser à la présidence.

M. Korchinski: Je m'excuse, monsieur l'Orateur. J'ai été transporté. Mais je demeure tout aussi intransigeant qu'auparavant. Le ministre n'a qu'une chose à faire, soit en appeler à ses collègues du cabinet et leur demander de distribuer les 60 millions dus l'année dernière. Nous sommes déjà en retard d'un an. Il pourrait ensuite faire adopter sa loi de stabilisation. Nous avons manifesté notre désir de collaborer et d'aider le ministre à cet égard.

Le gouvernement a le droit de présenter une mesure ou de modifier une loi, mais il n'a certainement pas le droit de bafouer la loi. Si le gouvernement s'entête à suivre sa ligne de conduite actuelle, je ferai remarquer que nous aurons tous alors le droit par exemple de nous engager à contre-courant sur une voie à sens unique. Nous aurons tous le droit de violer les lois du pays, le pouvoir exécutif l'ayant déjà fait. A qui puis-je en appeler si ce n'est au plus haut niveau, c'est-à-dire au cabinet lui-même? Il ne prétendra jamais que j'ai le droit de refuser de payer l'impôt sur le revenu.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je m'excuse auprès du député, mais je voudrais signaler à la Chambre qu'il lui reste environ une minute et demie. Avec le consentement de la Chambre, il pourrait peut-être terminer ses remarques, comme il est maintenant 6 heures.

Des voix: D'accord.

M. Korchinski: Je ne m'attarderai pas sur ce point. J'ajouterais simplement que si le pouvoir exécutif a le droit d'enfreindre la loi, j'invite tous les Canadiens à en faire autant, et je dis que ce serait intolérable. Et si tel est le désir du gouvernement, il encourage cette façon d'agir, en présentant ce projet de loi.

(La séance est suspendue à 6 heures.)